



15. Service Photos spécial locations saisonnières

SERVICE HÉBERGEMENT

Vous êtes propriétaire d'un meublé de tourisme et souhaitez bénéficier de photos de qualité de votre hébergement pour renforcer l'attractivité de vos annonces en ligne ? Nous vous proposons de réaliser une séance photos dans votre hébergement afin de le valoriser au mieux.

› Le service photos s'adresse aux propriétaires de locations saisonnières du Conflent. A réception du bon de commande, un rendez-vous vous sera proposé dans un délai de 3 mois.

Les agents de l'Office de tourisme proposeront des dates en fonction de leurs disponibilités. Ce délai pourra être prolongé si le logement n'est pas libre de tout occupant. Un agent de l'OTI réalisera les photos de l'hébergement en présence du mandataire ou de vous-même. La durée de la prise de photos sera comprise entre 1h00 et 2h30 en fonction de la superficie du meublé.

Chaque pièce sera photographiée ainsi que les extérieurs, si le logement en dispose. De nombreuses photos seront réalisées et une sélection sera ensuite effectuée afin de délivrer 20 photos maximum. Les photos réalisées seront envoyées dans un délai d'un mois sous format numérique (via une plateforme de transfert). Les photos seront à télécharger dans un délai de 7 jours, sans quoi elles ne seront plus disponibles.



Fonctionnement

Engagement du propriétaire

Lors de la séance photos, vous vous engagez à présenter le logement en situation de location (propre, rangé, vide) et à l'aménager afin de le valoriser au mieux. Si le logement n'est pas en état, l'agent de l'Office de tourisme se réserve le droit de ne pas réaliser les photos de l'hébergement et à facturer tout de même la prestation.

Si des personnes sont présentes sur les photos, elles vous auront donné une autorisation de droit à l'image. Toute commande vous engage à régler la prestation, que vous soyez satisfait ou non des photos réalisées. Le règlement sera effectué (virement, chèque ou espèces) à réception de la facture envoyée par mail par le service comptable de l'Office de tourisme.



Les modalités de participation



Les modalités
de participation

Droits d'utilisation des photos

Les photos pourront être utilisées sur tous types de supports de communication et sur les plateformes de réservation en ligne à condition d'indiquer le crédit photo « Office de tourisme Conflent Canigó » sur chaque photo. Les photos seront non modifiables et ne pourront pas être utilisées à des fins commerciales, elles ne pourront pas non plus être cédées à de tierces personnes. Si les photos sont diffusées sur un site Internet dédié au meublé, un lien vers le site web de l'Office de tourisme (www.tourisme-canigou.com) figurera dans les mentions légales.

Conditions d'annulation

Une fois le bon de commande signé, il ne sera pas possible d'annuler la commande et l'Office de tourisme devra réaliser la prestation.



Les modalités
de participation

Comment procéder pour bénéficier du Service Photos ?

Remplissez le bon de commande du service photos et envoyez-le à l'adresse suivante agnes.tourismecanigou@gmail.com ou bien déposez-le dans une antenne de l'Office de tourisme (Molitg-les-bains, Prades, Villefranche-de-Conflent, Vernet-les-bains).

Vous serez recontacté dans les meilleurs délais afin de programmer le shooting photos de votre meublé.



Les modalités
financières

› Tarif de la séance photos : 50€ par hébergement



Document à
disposition

› Le bon de commande du service photos



Votre
interlocutrice



Vous souhaitez en savoir plus ?

› Agnès RABAT T.04 68 05 60 54
agnes.rabat@tourisme-canigo.com

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site internet dédié aux professionnels :
<https://canigoconflentpro.jimdofree.com/>



Conflent Canigó

Office de Tourisme

10, place de la République - 66500 PRADES
+33 4 68 05 41 02 - info@tourisme-canigou.com
www.tourisme-canigou.com